Le Tour de Ville

www.couvron.fr



Bulletin d'information de la commune de Couvron-et-Aumencourt

N°73 – Décembre 2024

Sommaire

Edito……	Page 3
Informations pratiques……..	Page 4-5
Vos commerces et artisans……....	Page 6-7
Portrait……	Page 8
Les décisions du conseil municipal……..	Page 9 à 12
Les finances communales 2023-2024 ……..	Page 12 à 15
Etat civil 2023-2024……	Page 16
Les nouveaux arrivants……	Page 17
Compostage des biodéchets……	Page 18-19
Point sur….prévention et gestions des déchets …	Page 20 -23
Le C.C.A.S. ……	Page 24
Guide du bien-vivre ensemble……..	Page 25-26
La page du Musée……	Page 27
Retour en images sur 2023-2024……	Page 28 à 34
L'actualité des associations……	Page 35 à 45
La rentrée scolaire 2024-2025……	Page 46 à 49
Portrait d'Agnès……..	Page 50
Les reconnaissez-vous ? ……..	Page 51-52

Date à retenir :

Cérémonie des Vœux

Lundi 13 janvier 2025 à 18h30

Bulletin d'information de la Commune de Couvron-et-Aumencourt.
Tirage : 450 exemplaires.
Conception : Commune de Couvron-et-Aumencourt. Impression : Alliance Partenaires Graphiques.
Ont participé à ce numéro : Grégory Coignoux, Laetitia Forest, Dominique Leblond, Patrick Le Rézio, Sophie Menus, Emmanuelle Naudin, Annick Ohlert, Olivier Pawlicki, Carole Ribeiro, Benoît Roger et les présidents d'association.
Crédits photos : Commune de Couvron-et-Aumencourt, Foyer Culturel.

Edito



Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Dans l'édition 2021, j'avais le plaisir de vous annoncer l'équipement pour notre commune de caméras de vidéoprotection et la réouverture du café en commerce multi services.
Après les études, les formalités administratives, la recherche mais surtout l'obtention des subventions, ces deux projets voient enfin le jour cette année !
Concernant la vidéoprotection, l'ensemble du réseau des 11 caméras de la commune est opérationnel depuis mai 2024. Ces dernières sont positionnées aux entrées d'agglomération ainsi qu'aux abords des bâtiments et équipements communaux. Depuis leurs installations la gendarmerie a réquisitionné à 2 reprises les enregistrements dans le cadre d'enquêtes de vol.

5 années après la fermeture, le Ô P'tit Couvron « instant gourmand » a ouvert ses portes le 28 novembre. Après avoir mis fin à notre collaboration avec l'association « 1 000 cafés » toujours plus exigeante en termes de travaux et de profil pour la gérance, notre persévérance nous a permis de rencontrer Madame Cécile Duplant, gérante du restaurant « la Pierre à Clous » à Laon qui cherchait à ouvrir un nouveau commerce. La commune, l'idée d'un café restaurant multi services, l'agencement du commerce refait à neuf, l'ont séduite très rapidement. Je lui souhaite une totale réussite et compte sur vous pour faire vivre ce commerce de proximité.

Un autre évènement a marqué la fin de l'année 2024 : le baptême de l'école de Couvron.

En présence de la directrice et de l'inspecteur de l'éducation nationale, des enseignantes, des élus, du personnel communal et des parents, un totem portant la plaque « école primaire James Smales » a été inauguré. Ce choix unanime est avant tout un remerciement pour toutes ses actions en faveur des enfants en général et des élèves en particulier.
Depuis 2016, Monsieur James SMALES a fait don de 48 100 $ soit environ 41 648 €. Toujours dédiés pour les enfants, ses dons ont permis entre autres de financer les jeux du 14 juillet, les spectacles de Noël et les sorties pédagogiques.

A l'approche des fêtes de fin d'année, je souhaite à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes.
Dans l'attente de vous retrouver à l'occasion des vœux, je vous souhaite une bonne lecture de ce Tour de Ville n° 73.

Bien à vous tous,
Le Maire
Carole RIBEIRO

Informations Pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture :
Lundi et jeudi : 8h30 –12h / 13h30 – 15h
Mercredi : 9h – 12h
Mardi, vendredi : 9h – 12h /14h –16h
☎ : 03 23 20 90 88
✉ : mairie@couvron.fr

Retrouvez toutes les informations pratiques de votre commune sur notre site web
www.couvron.fr

ou sur la page Facebook
facebook.com/mairie.couvron

Agence Postale Communale

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 9h –12h

☎ : 03 23 20 90 88

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Relais Petite Enfance

Pour plus d'informations concernant les activités ou le service du Relais Petite Enfance, contactez Camille !

Communauté de Communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
☎ 03 23 80 77 22 - Port. 06.86.23.01.05

✉ rpe@paysdelaserre.fr

Créneau horaire : un jeudi par mois (voir planning) dans la salle petite enfance, de 9h00 à 11h00.

Ludothèque

La ludothèque accueille tous les enfants accompagnés d'un adulte et vous propose :
- Des temps de jeux libres sur place gratuits.
- Des animations spécifiques comme par exemple des activités musicales ou de motricité dans des salles mises à disposition par des communes du territoire.
- Du prêt de jeux, jouets et / ou livres.

Créneau horaire : 2ème vendredi du mois dans la salle petite enfance, de 10h00 à 11h30.

Mercredis récréatifs

Les animateurs accueillent vos enfants de 3 à 12 ans **chaque mercredi** à COUVRON-ET-AUMENCOURT à la Chaumière.
Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants de façon **occasionnelle** de 7h30 à 18h00.

CRÉNEAUX HORAIRES
Matin : 9h – 12h / Repas : 12h – 13h /Après-midi : 13h – 17h / Garderie : 7h30 – 9h / 17h – 18h00

Accueil de loisirs : ALSH

Destiné aux enfants âgés de 4 à 15 ans, accueil de loisirs pendant les vacances avec transport en car, garderie et restauration.

Communauté de Communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
☎ 03 23 80 77 22 - Port. 06 78 19 65 42
✉ loisirs@paysdelaserre.fr

Vit@l Aisne

Journées numériques, ateliers dans l'année, dans la salle informatique au 1er étage (2 rue James Smales).
https://www.facebook.com/vital.aisne.3/
vitalaisne@gmail.com

Digit@l Serre

Mercredi 8h30 à 12h les semaines paires, dans la salle informatique au 1er étage (2 rue James Smales).
Ouvertes à tous, **accès libre et gratuit à internet et aux supports informatiques.**

Assistante sociale

Madame **LEMERET Amélie**, assistante sociale vous accueille, vous soutient, vous oriente et vous accompagne dans vos diverses difficultés économiques, sociales, médicales, familiales.

☎ : 03 23 24 61 39
✉ : alemeret@aisne.fr

Plus d'infos auprès des membres du CCAS.

Cantine et périscolaire : 07.64.44.61.06

Réservation des repas via le site :
https://ccpaysdelaserre.myperischool.fr/
Code d'accès unique : P1YS3R3

Les réservations sont possibles jusqu'au mercredi minuit de la semaine précédente les repas consommés.

Le paiement de la garderie du matin, du midi et du soir est à adresser à la trésorerie (de préférence virement) à la réception de la facture à chaque vacances.

Plus d'infos en mairie : 03.23.20.90.88

Musée de l'association Franco-Américaine

Le président monsieur Bernard CROZA et monsieur Pierre BUDA organisent des visites sur réservation.

☎ : 03 23 20 90 88
✉ : mairie@couvron.fr

Ecole de musique

Encadrés par 10 professeurs diplômés, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités: Pouilly-sur-Serre, Marle et Voyenne.

Communauté de Communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
☎ 03 23 80 77 22 - Port. 06 78 19 65 42
✉ contact@paysdelaserre.fr

Carte identité et passeport :

1° étape : Pré demande en ligne sur le site : https://ants.gouv.fr/
2° étape : Prendre rendez-vous en ligne à la mairie la plus proche soit Crécy-sur-Serre via le site : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/

Un photomaton est à votre disposition dans la salle d'attente de la mairie de Crécy-sur-serre.

Bibliothèque

Créneau horaire : **tous les jeudis de 16h00 à 18h30.**
Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans.

Adhésion pour l'année 2024/2025 :
Adulte : 8 € / Famille : 10€

☎ : 03 23 20 90 88
✉ : mairie@couvron.fr

France Services

Services et accompagnement en itinérance
Communauté de Communes du Pays de la Serre

☎ 03.23.80.77.22 - 06.07.69.29.65
✉ France-services@paysdelaserre.fr

https://paysdelaserre.fr/vivre-au-pays-de-la-serre/seniors/france-services/

Urbanisme / travaux

Dépôt des demandes de permis de construire ou des demandes de travaux :

www.paysdelaserre.fr/gnau

Guichet Numérique d'Autorisation d'Urbanisme (GNAU)

Plus d'infos : 03.23.80.77.22 / service urbanisme

Vos Commerces et Artisans

Couvron Auto-école

7 ter rue du Colonel Chépy
☎ 03-23-22-77-97 – 06-80-23-83-05

Boulangerie-Pâtisserie Maison Quennelle

1 rue de Fourdrain
☎ 03.23.21.13.01
boulangeriequennelle02@gmail.com

Coiffeur

L'ART de Marie-Laure
Coiffeuse à domicile

06.23.06.25.42
lartdemarielaure@gmail.com

Flocage textile, personnalisation d'objets, gravure sur verre, stickers

Life is like a rainbow

1 bis rue Jean Richepin - Résidence Blois
Facebook : @lifeislikearainbow

L'Affûteur Axonais

l-affuteur-axonais@bbox.fr
www.l-affuteur-axonais.jimdo.com
☎ 06.81.52.26.02

Travaux et Bâtiment

SARL PAWLAK Maçonnerie
Depuis 1970
Maçonnerie - Isolation - Plâtrerie - Carrelage
31bis rue du Colonel Chepy 02270 Couvron
06.07.99.32.15 sarlpawlak@gmail.com
n° siret: 402508972
ASS Décennale SMA BTP n° F74899W1244000 / 001 537878/2

Plaquiste Hugues FAUCONNIER

☎ 07 69 05 97 62
2 rue du Château
hugrenov@outlook.fr

Votre maison rénovée par un professionnel qualifié

GARDEN ROBOT

Florian CILLIER
☎06 42 44 58 90
19 place du Quartier Mangin
gardensrobot@orange.fr

LE GRANULAT DE MARBRE

Florian CILLIER
☎06 42 44 58 90

ML SERVICES
Services de nettoyage à domicile
LEMPEREUR Marjorie
06.44.11.04.88
mlservices@orange.fr
19 Place du Quartier Mangin 02270 Couvrao-et-Aumencourt
50%

Dessinateur Projeteur

Romuald MENUS
6 bis rue de Fourdrain
☎07.57.06.97.96
romuald.menus@mr-cpi.com
facebook.com/mr.cpi.couvron
instagram.com/mr.cpi.couvron
linkedin.com/company/mr-cpi-couvron

Les Petits Délices

Morgane VAROQUEAUX
2bis rue de Vivaise
lespetitsdelices02@gmail.com
☎06.65.19.63.85

Le Fumoir

Antoine VAROQUEAUX
2bis rue de Vivaise
lefumoir02@gmail.com
☎06.65.19.99.57

MILANO Pizza

Restauration rapide
Sur place et à emporter
7A rue du Colonel Chépy
☎ 03.23.79.31.83
☎ 06.31.62.68.40

Services à la personne

Cindy ARTEIL
☎ 06.59.46.86.59
cindybontemps@yahoo.com





facebook.com/hypno Seb
hypnoseb02270@gmail.com



07.81.16.52.73
sakozballons@gmail.com
facebook.com/Sakoz Ballons

Aimed SENHADJI
Gérant

FZ TRANS
PLUS QU'UNE SIMPLE LIVRAISON

0650463342 - 0646873401
a.senhadji@fz-trans.com
www.fz-trans.com
21 Rue Saint Privat 02270
couvron et aumencourt



Café « O P'tit Couvron »
Lundi : 7h – 15h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 7h–15h puis 17h- 20h30
Vendredi : 7h–15h puis 17h-22h
Samedi : 15h-20h
Dimanche : 9h-12h

Restaurant « Instant Gourmand »
Tous les midis et vendredi soir

Contactez-nous si vous souhaitez apparaître sur cette page.

Portrait de Cécile DUPLANT



Tout le monde l'attendait et voilà, le café du village ''O p'tit Couvron'' a levé le rideau de fer le Jeudi 28 novembre 2024 à 7h accompagné du chaleureux sourire de Cécile Duplant sa nouvelle patronne.

Nouvelle dans les lieux mais pas vraiment dans ce type d'activité au sortir de ses douze années de responsabilité aux commandes de la ''Pierre à clous'', le restaurant laonnois qu'elle a su élever à une certaine notoriété.

« Le sentiment d'avoir fait le tour de mon activité m'a donné l'envie à la fois d'ailleurs et d'autre chose que je viens de trouver ici à Couvron.

De Laon à Couvron, le voyage n'a pas bouleversé ma géographie et si la restauration reste mon cœur de métier et par conséquent une offre qui ne sera pas abandonnée, elle n'est plus qu'un pan d'une activité élargie à une épicerie de dépannage et à un bar en attendant, à court terme, un kiosque presse locale, un guichet ''Française des jeux'' et, un peu plus tard, un service colis » explique la maîtresse des lieux ravie de découvrir la gestion d'un commerce de proximité multipolaire.



Pour ce faire, Charline, une fidèle collaboratrice rompue à l'accueil de la clientèle au moins en restauration sera à ses côtés. Cécile prenant plutôt place du côté fourneau. « Ici tout sera du ''fait maison'' ».

On a très envie d'y être !

Le restaurant est ouvert tous les midis de la semaine ainsi que le vendredi soir. (fermé le samedi et dimanche).
Pour les autres commerces, les horaires sont les suivants :
- Lundi : 7h – 15h
- Mardi, Mercredi, Jeudi : 7h – 15h puis 17h – 20h30
- Vendredi : 7h – 15h puis 17h – 22h
- Samedi : 15h -20h
- Dimanche : 9h- 12h

Les décisions du Conseil Municipal

Retrouvez dans cette rubrique un extrait des décisions du Conseil Municipal que vous pouvez toujours consulter sur notre site web www.couvron.fr. Les dates mises entre parenthèses indiquent les dates des séances.

⇨ Décisions en faveur des agents de la Commune :

↳ Pour permettre l'avancement de grade d'un agent communal, création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles et suppression d'un poste de 2ème classe.
↳ Attribution d'un chèque cadhoc à chaque agent pour le Noël 2023. ***(13/11/23)***
↳ Avis favorable pour que le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) organise pour le compte de la collectivité le contrat assurance des risques statutaires pour une durée de 4 ans selon un régime de capitalisation. ***(11/12/23)***
↳ Saisie du Comité Social Territorial pour l'attribution d'une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » aux agents. ***(12/02/24)***
↳ Avis favorable pour le versement de cette prime en juin en juin. ***(15/04/24)***
↳ Avis favorable pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage pour un agent contractuel en vue d'obtenir un CAP en espaces verts. Contractualisation avec le centre de formation de la chambre d'agriculture. ***(10/06/24)***

⇨ Décisions en faveur de l'école de Couvron et pour les lycéens et étudiants de la commune :

↳ Attribution d'une bourse communale pour l'année scolaire 2023/2024 pour les 21 lycéens et 14 étudiants qui en ont fait la demande. ***(13/11/23)***
↳ Concernant l'intention par la Direction Académique de l'Education Nationale de fermer une classe en septembre 2025 sans concertation avec la commune, avis favorable du conseil pour l'envoi d'un courrier alertant l'EN des risques de dégradation de l'accueil des enfants et de fragilisation de l'attractivité de la commune. ***(12/02/24)***
↳ Acceptation du don de Mr JAMES SMALES en faveur de l'école. ***(15/04/24)***
↳ Organisation de la cérémonie pour une dénomination de l'école. ***(13/05/24)***
↳ Nouveau don de Monsieur James SMALES d'une valeur de 10 000 $ soit 9 142.69 € dédié aux sorties scolaires 2025. **(23/09/24)**

⇨ Décisions de renouvellement, de concertation, d'acquisition et d'action ponctuelles :

↳ Renouvellement de la convention de fourrière animale avec la SPA jusqu'au 31 décembre 2026.
↳ Désignation obligatoire d'un référent déontologue pour des missions de conseil auprès des élus pour tout sujet les concernant dans leurs missions électives. ***(13 novembre 2023)***
↳ Composition du bureau de vote en vue des élections européennes. ***(13/05/24)***
↳ Suite à la loi du 29/12/23 et du décret du 09/07/24 dans le cadre de la réforme des redevances de l'agence de l'eau est, fixation des contre-valeurs. ***(14/10/24)***
↳ Demande de subvention pour l'acquisition d'un broyeur arrière portable. ***(12/02/24)***
↳ Remplacement de 3 bornes par USEDA. ***(13/11/23)***
↳ Demande de subventions Etat (DETR) et Département (APV – API) pour la réfection de la rue de Vivaise (partie haute), et pour des travaux d'isolation par l'extérieur du bâtiment communal (Chaumière + café). ***(11/12/23)***
↳ Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société publique SPL-Xdemat . ***(10/06/24)***

↳ Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration de la société publique SPL-Xdemat. ***(14/10/24)***

↳ Conformément à la loi du 10 mars 2023 portant sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, mise en place d'une consultation auprès des habitants sur leurs choix. Envoi d'un questionnaire. ***(12/02/24).***

↳ Conformément aux résultats de cette consultation auprès de la population, le conseil municipal fixe les zones d'accélération des énergies renouvelables comme suit : le solaire, le photovoltaïque au sol et sur bâtiments sont autorisés en et hors agglomération ; l'éolien et la méthanisation sont exclus en et hors agglomération du territoire de Couvron. ***(11/03/224)***

↳ En réponse aux riverains de la rue de la Gare qui constatent des vitesses excessives, malgré des comptages récents qui ne relèvent que quelques infractions au Code de la route, le conseil approuve la mise en place de feux récompense et sollicite préalablement la demande de subvention au titre des amendes de police selon le devis présenté. ***(12/02/24 et 14/10/24)***

⇨ Décisions fiscales :

↳ Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024 et de conserver les taux pour la taxe foncière bâtie de 43,40%, pour la taxe foncière non bâtie de 29,71% et 10,54% pour la taxe d'habitation. ***(15/04/24)***

⇨ Décisions Budgétaires :

↳ Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement des budgets avant le vote des budgets 2024 dans le ¼ des crédits ouverts aux budgets 2023. ***(12/11/23)***

↳ Décision budgétaire modificative n°1 du budget des locaux commerciaux ***(11/12/23)***

↳ Modification de la nomenclature en M 57 du budget des locaux commerciaux. ***(11/12/23)***

↳ Approbation des comptes de gestion du comptable public, des comptes administratif (2023), de l'affectation des résultats (2023) et vote des budgets primitifs 2024 des budgets annexes des locaux commerciaux, du service des eaux et du service assainissement.***(11/03/24)***

↳ Approbation de compte de gestion du comptable public, du compte administratif (2023), de l'affectation du résultat (2023) et vote du budget primitif 2024 du budget communal. ***(15/04/24)***

⇨ Contrôle de la Chambre régionale des comptes :

↳ La Communauté de communes du pays de la Serre a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale de Comptes sur les années 2019 à 2023. Le conseil municipal doit délibérer sur ce rapport qui présente les observations et les conclusions du juge. ***(14/10/24)***

⇨ Validation des décisions des commissions communales

↳ Adoption du procès-verbal de la commission des travaux du 5 décembre 2023. ***(11/12/23)***

↳ Approbation du programme proposé par la commission des fêtes pour les festivités 2024. ***(11/03/24)***

⇨ Bilan des délégations du Maire :

↳ Renonciation à acquérir la pâture Rue de la Verdure.

↳ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété, sise 16 rue du Tour de Ville, cadastrée ZH 65, d'une superficie totale de 678 m2, pour un prix de vente de 125 000 €. **(10/06/24)**

↳ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété, sise 10 rue de Monceau, cadastrée

AB 58 et l'Equipée AB 641, d'une superficie totale de 656 m2, pour un prix de vente de 60 000 €. **(10/06/24)**

↳ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de la société Ferme LANDUYT représentée par Messieurs LANDUYT Olivier et Robin, sise 18 rue de Monceau, cadastrée AB 63, l'Equipée (555m²) et lot N°1 sur la parcelle AB 64, pour un prix de vente de 500 €. **(13/05/24)**

↳ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété, sise 4 rue du Château, cadastrée AB 46 et AB 47, d'une superficie totale de 1 796 m2, pour un prix de vente de 153 000 €. **(13/05/24)**

↳ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété, cadastrée AB 690 et AB 692 sise 15 Rue du Tour de Ville, d'une superficie totale de 2 680 m², pour un prix de vente de 189 550 €. **(23/09/24)**

↳ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété, cadastrée ZH 104, sise 3 Rue du Mail, d'une superficie totale de 695 m², pour un prix de vente de 221 900 €. **(23/09/24)**

⇨ Sujets évoqués en questions diverses :

↳ 13 novembre 2023 :

- L'aménagement des travaux rue de Vivaise (du lotissement du Mail jusqu'au cimetière) se terminent.
- La cérémonie des vœux du Maire est fixée le 8 janvier à 18h30.
- La mairie a reçu une nouvelle candidature pour la gérance du café.
- La collecte des biodéchets est rendue obligatoire à compter du 1er janvier 2024. La communauté de communes du Pays de la Serre a retenu pour le moment sur le territoire la solution du compostage. Une solution pour les collectifs est à l'étude.

↳ 11 décembre 2023 :

- Les vœux du personnel communal auront lieu le 22 décembre 2023.
- A compter du 8 janvier 2024, le créneau horaire de la garderie du matin (de 7h à 7h30) est supprimé faute de demandes.
- La RTA sera alertée sur le manque de place le matin pour les collégiens et pour des comportements inadaptés de certains chauffeurs par rapport à la sécurité des élèves.

↳ 12 février 2024 :

- Réinstallation du mât d'éclairage public rue de pouilly.
- La personne candidate pour la reprise du café nous informe son retrait.
- Ajustement des horaires de l'éclairage public.
- Manque de caméras sur certains accès : Rue des Bois, Rue du Château et Rue du Grand Jardin. Une extension des équipements est envisageable.
- La réparation ou le changement du panneau d'information sera évoqué lors d'une prochaine commission travaux.

↳ 11 mars 2024 :

- L'aménagement des travaux rue de Vivaise (du lotissement du Mail jusqu'au cimetière) sont maintenant terminés.
- La décision de fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire de septembre sera connue en juin.
- L'installation de la vidéoprotection est en cours.

↳ 15 avril 2024 :

- La société NEOEN, lors d'une réunion publique, a présenté le projet du parc solaire sur l'ancien camp militaire et a répondu aux questions soulevées par ce projet.
- Le totem pour la dénomination de l'école a été commandé.

↳ 10 juin 2024 :

- Finalisation des préparatifs de la fête communale.
- Composition du bureau de vote du 20 et du 7 juillet

23 septembre 2024 :

- Organisation de l'opération « Nettoyons la nature » qui aura lieu le 29 septembre 2024.
- Retour sur la venue des gens du voyage. L'information a été relayée tardivement mais aussitôt l'annonce de la réquisition du Préfet.

14 octobre 2024 :

- Une société privée est intéressée pour louer les locaux de l'ancienne maternelle afin d'installer une micro crèche.
- Les travaux Rue de Vivaise partie haute (du giratoire au croisement de la Rue du Tour de Ville) sont reportés début janvier 2025 pour permettre aux riverains qui le souhaitent d'installer préalablement un branchement gaz.

Les finances communales

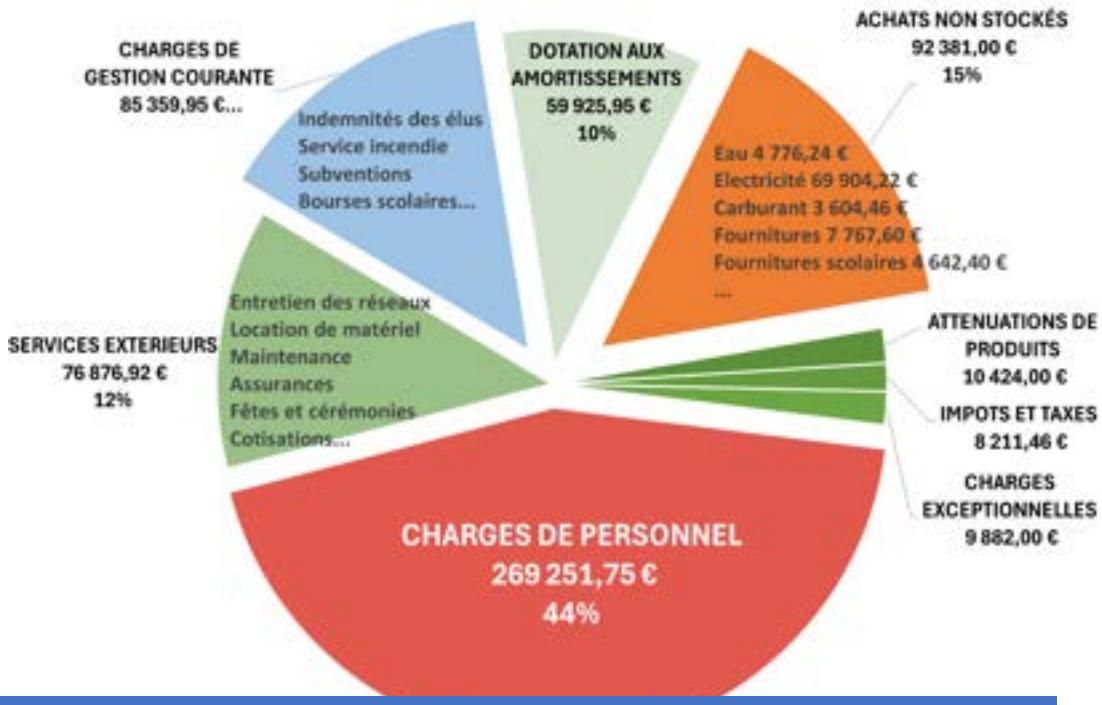
Qui peut consulter le budget de la commune ?

Les articles L. 5621-9 et L. 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (sauf nominatifs).

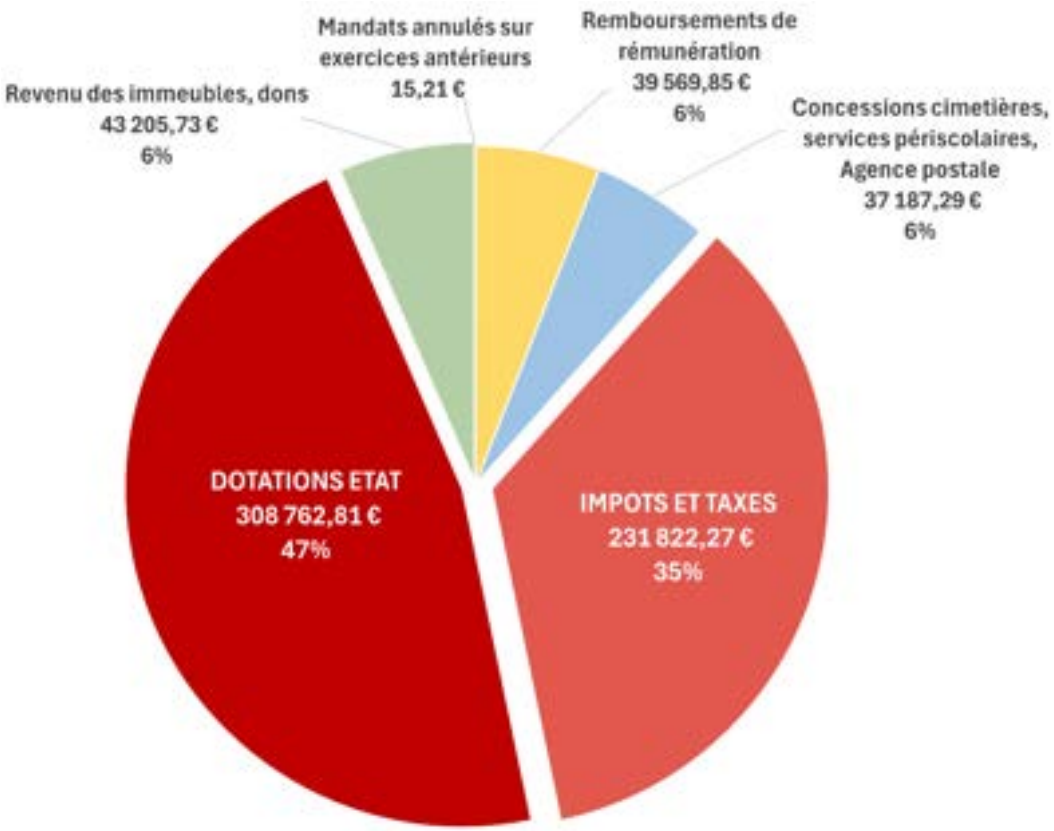


La commune ne compte pas moins de 5 budgets : le budget principal de la commune, le budget du CCAS et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des locaux commerciaux.

COMPTE ADMINISTATIF DU BUDGET COMMUNAL **2023 :** FONCTIONNEMENT



Dépenses de fonctionnement : **612 313,03 €**



Recettes de fonctionnement **: 660 563,16 €**

Excédent de 48 250,13 € en fonctionnement

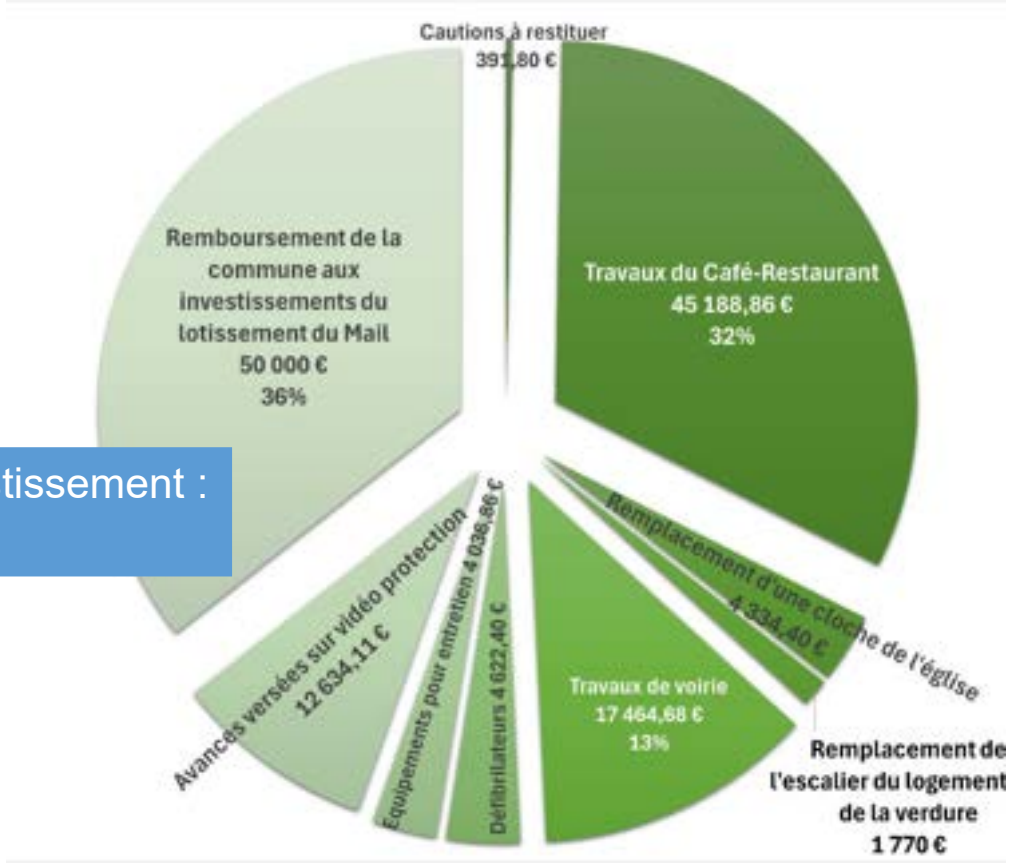
FOCUS SUR LE BUDGET DES FETES ET CEREMONIES : 14 161,37 €

MANIFESTATIONS	*Réalisé 2023*
CÉRÉMONIE DU 8 MAI	**112,43 €**
FÊTE COMMUNALE	**6 884,24 €**
Feu d'artifice	3 670,00 €
Animations	1 900,00 €
Tickets de manèges offerts aux enfants	872,00 €
Location tente buvette	40,00 €
Alimentation : apéritif + repas artistes	402,24 €
14 JUILLET	**1 684,23 €**
Animation parade Euro dance + DJ	624,00 €
Lots numéraire jeux et concours	222,32 €
Gerbe de fleurs	30,00 €
Vin d'honneur	125,62 €
Alimentation Repas	682,29 €
CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE	**102,80 €**
ARBRE DE NOËL	**3 661,54 €**
Spectacles	190,60 €
Cadeaux : Jouets + Livres	1 101,99 €
Goûter	94,60 €
Confiseries	228,22 €
Illuminations de la commune (pose / dépose)	2 046,13 €
DIVERS	**2 171,13 €**
Vœux à la population	458,48 €
Vœux au personnel communal	91,48 €
Chèques cadhoc pour le personnel communal	540,00 €
Dictionnaires CM2	349,90 €
Redevance annuelle SACEM / SPRE	168,08 €
Champagne repas amitié CCAS	431,76 €
Divers (cérémonie de citoyenneté, …)	131,43 €

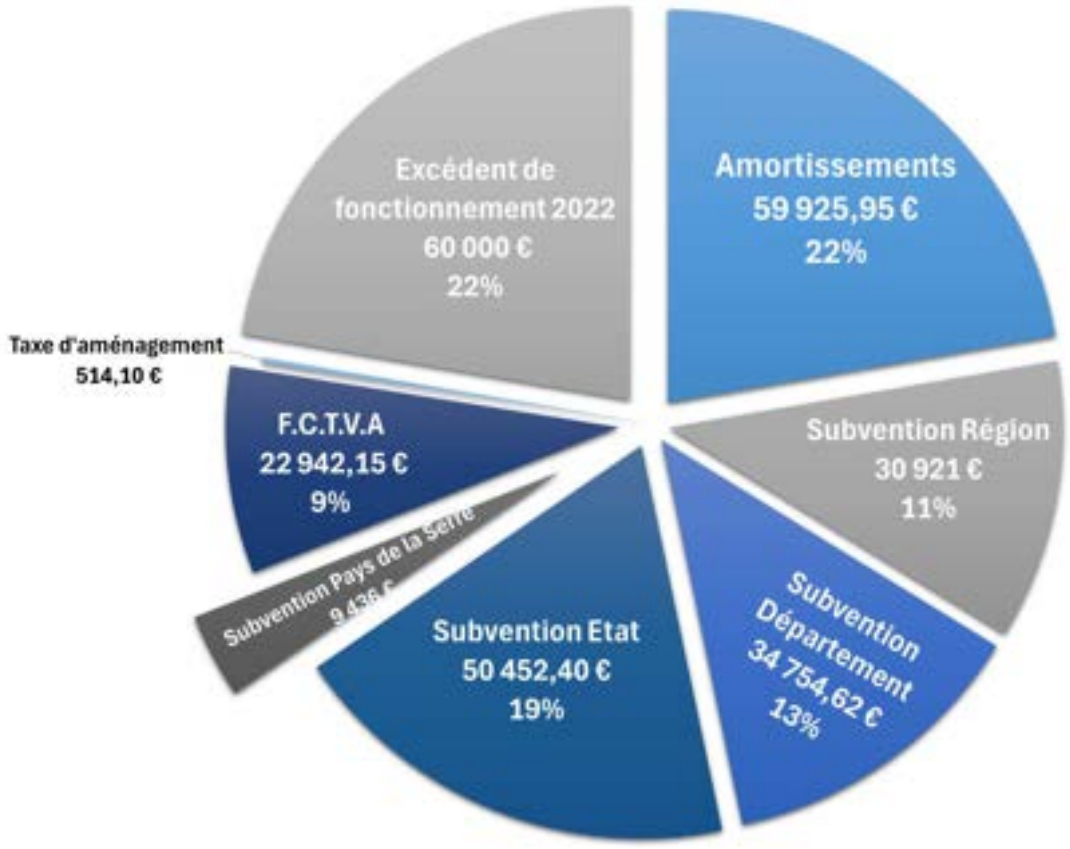
PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2024

Libellé	*Prévision 2024*	*Réalisé 2024*
Eclairage public : Remplacement mât Rue de Pouilly et bornes	10 000,00€	5 023,28€
Vidéoprotection	60 000,00€	52 009,62€
Travaux de voirie Rue de Vivaise (Partie haute)	115 000,00	Report en 2025
Travaux de voirie Rue du Colonel Chépy (report)	21 000,00	Report en 2025
Travaux sur bâtiment (café) façade	10 000,00€	2 496,00€
Travaux sur bâtiment (café) aménagement cuisine café	10 000,00€	9 446,40€
Travaux sur bâtiment (stade) chauffe-eau	10 000,00€	4 410,97€
Travaux sur bâtiment (salon de coiffure) porte	71 500,00€	6 817,82€
Etude réaménagement salle des fêtes	20 000,00	Report en 2025
Travaux cimetière - caveaux, cavurnes	22 000,00	Report en 2025
Equipements divers - espaces verts - broyeur	18 694,33	3 418,15€

COMPTE ADMINISTATIF DU BUDGET COMMUNAL **2023 :** INVESTISSEMENT



Dépenses d'investissement : **140 443,11 €**



Recettes d'investissement : **268 946,22 €**

Excédent de 128 503,11 € en investissement

Etat civil 2023-2024

Naissances



Le 03 octobre 2023 est né à Laon : **Mohamed-Amine** BOUCHEHIOUA, fils de Ghassan BOUCHEHIOUA et de Jessica FERY, domiciliés 6 rue Jean Racine.
Le 11 novembre 2023 est né à Reims : **Hugo** DARRET, fils de Kévin DARRET et de Julie ALLIAUME, domiciliés 2 rue du Mail.
Le 26 mars 2024 est née à Bezannes : Castille ELOY, fille de Cyrille ELOY et de Charlotte NIAY, domiciliés 12 rue du Tour de Ville.
Le 27 septembre 2024 est née à Saint-Quentin : Manuela LANDUYT, fille de Robin LANDUYT et de Elena CATALAN CALVO, domiciliés 18 rue de Monceau.

Décès



Le 20 novembre 2023 est décédée : Paule GORET, âgée de 81 ans, domiciliée Rue de Fourdrain.
Le 4 février 2024 est décédé : Laurent SYOZ, âgé de 53 ans, domicilié Rue Jean Richepin.
Le 24 février 2024 est décédée : Marcelle LEFEVRE, âgée de 84 ans, domiciliée Rue des Bois.
Le 4 août 2024 est décédée : Jacqueline DOUCE, âgée de 80 ans, domiciliée Rue du Colonel Chépy.

Mariages



Le 8 juin 2024 se sont mariés : **PARADIS Thomas et STRACZEK Maëva** domiciliés à Laon.





Le 28 septembre 2024 se sont mariés : **CHOFFART Michel et MAQUIN Valérie** domiciliés Rue de la Verdure.



Le 24 août 2024 se sont mariés : **MAYEUR Guillaume et DECARPENTRY Virginie** domiciliés Petite rue de Crépy.

PACS

Le 14 juin 2024 se sont pacsés :
BECRET Manuel et
HUP Clémence
domiciliés Rue Jean Richepin.



Le 13 avril 2024 se sont renouvelés leurs vœux de mariage en mairie 50 ans après. Noces d'or pour Viviane et Richard LAMBERT, domiciliés Rue de Pouilly.

Les nouveaux arrivants

Le 4 avril 2023 : RENAUX Dany Luc au 12 Bis rue des Bois

Le 11 Janvier 2024 : CUVILLIEZ Alexandre, DEGUIN-DAWSON Marie- Laure et leurs enfants au 3 rue Saint Privat.

Le 15 Janvier 2024 : BREYNE Gaël et BARAN Liliane au 7 rue de la Verdure.

Le 18 Janvier 2024 : MERCIER Florian, LAMBERT Manon et leur fille au 6 rue Paul Claudel.

Le 29 Avril 2024 : DANSE Pauline au 16 rue du Château.

Le 11 Juillet 2024 : DELVILLE Bryan, VILEPOUX Alexane au 41 rue du Colonel Chépy.

Le 4 Septembre 2024 : AUROUSSEAU James, MOREAU Madisson et leurs enfants au 16 rue du Tour de Ville.

Le 10 Septembre 2024 : GIOT Jérémy, TOURNADRE Nancy et leurs enfants au 11 rue Alexandre Dumas.

Le 30 Septembre 2024 : LOISEAU Hugo, CLIN Eloïse au 15 rue du Tour de Ville.

Le 1er Octobre 2024 : MASSE Sébastien, Adeline et leurs enfants au 10 rue de Fourdrain.

La commune souhaite la bienvenue aux nouveaux Covéronnais et Covéronnaises !

Conformément à l'article 6 de la délibération du 24 juin 2004 de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles présentées sur les pages 23 et 24 sont publiées après accord des intéressés.

Les nouveaux arrivants sont invités à se présenter en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat afin d'être inscrits sur le fichier domiciliaire tenu par la commune.

Le compostage des biodéchets en maison individuelle

Valoriser les biodéchets et les détourner de la collecte des ordures ménagères (pour les restes alimentaires) et des déchetteries (pour les tontes de pelouse) répondent ainsi aux objectifs de la loi AGEC (anti-gaspillage et économie circulaires).

Le compostage individuel, une solution naturelle pour réduire vos déchets !



Face à l'accroissement constant du poids de nos déchets ménagers, le compostage permet de limiter la quantité d'ordures ménagères dans nos sacs poubelles. Reprenant une vieille habitude rurale, le « compost » au fond du jardin est un procédé de dégradation biologique de matières organiques. Autonomes, ces micro-organismes ont seulement besoin d'eau et d'air pour agir. À l'issue de cette transformation, les résidus composent un terreau particulièrement adapté au jardinage.

COMMENT FAIRE DU COMPOST À LA MAISON ?

Le Pays de la Serre vous propose des solutions :

- La première solution est de créer **un tas au fond du jardin**, permettant le compostage à l'air libre, n'ayant besoin que d'eau de pluie et du soleil pour sécher.
- La seconde est l'utilisation d'un composteur individuel que vous pouvez fabriquer vous-même (guide sur le site internet du Pays de la Serre) ou acheter (tarifs ci-dessous) auprès de la Communauté de communes, ou d'un fournisseur de votre choix, permettant d'assurer une version plus esthétique du « tas » au fond du jardin, de gagner en place et surtout d'isoler le compostage des animaux indésirables.



Pour les deux solutions, il vous suffira seulement d'aérer le compostage et de s'assurer que celui-ci ne se dessèche pas.

Pour bien réussir son compost :
Il faut bien mélanger les déchets entre eux. Associez, aux déchets ménagers, des branches, feuilles mortes ou tout autre verdure. Le mélange entre les déchets grossiers et les déchets fins favorisent la circulation de l'air tout en maintenant un bon niveau d'humidité, nécessaire à la fermentation.

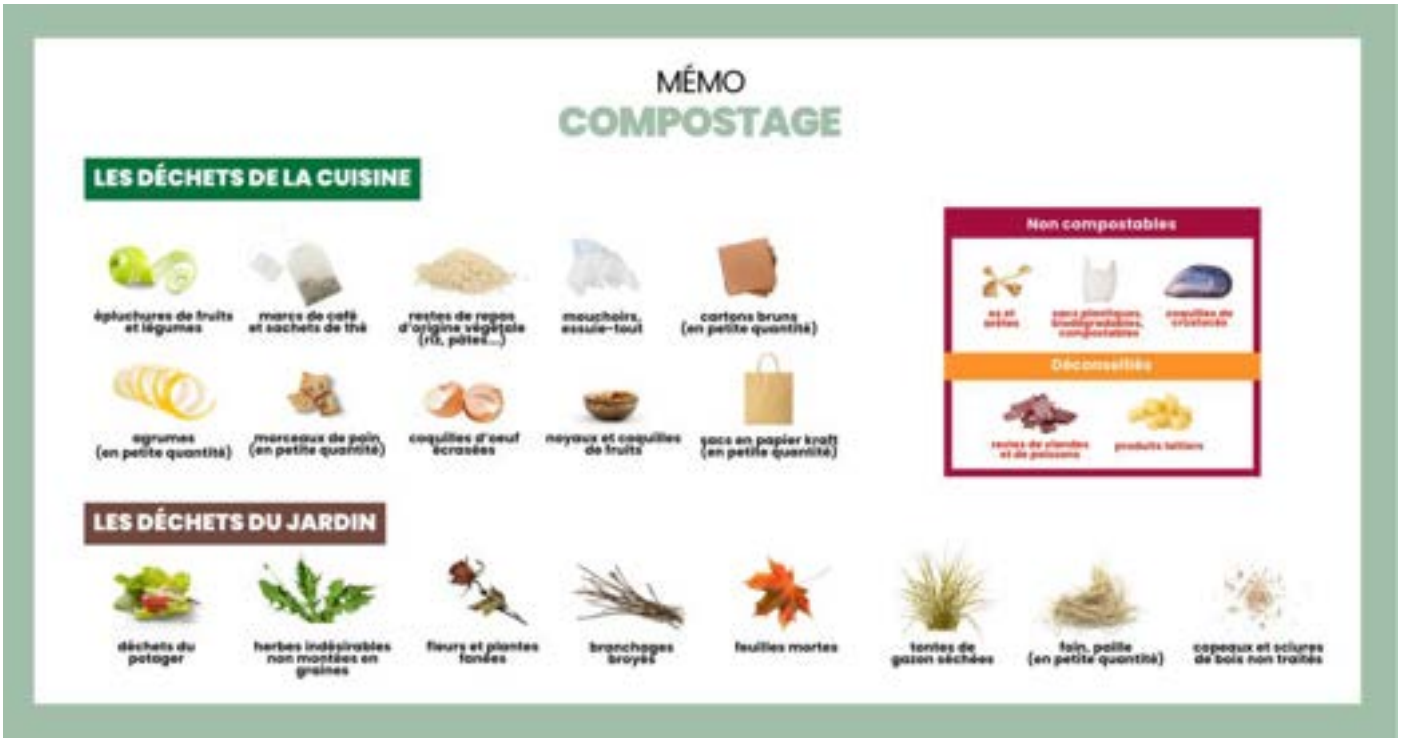




QUELS DÉCHETS PUIS-JE COMPOSTER ?



- Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, légumes périmés…
- Les déchets du jardin : tonte de gazon, feuilles mortes, fleurs fanées…
- Les déchets de maison : cendres de bois, sciures, copeaux, papiers, mouchoirs en *papiers…*



Tarifs de vente des composteurs bois :

400 Litres = 46,76 €
600 Litres = 48,92 €

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Communauté de communes pour **obtenir votre composteur** ou **une subvention pour l'achat d'un composteur de votre choix** !

SOUTIEN À L'ACHAT DE COMPOSTEUR :

Objet du règlement :
Le présent règlement a pour objet de définir les conditions du soutien apporté à l'achat d'un composteur par les ménages. L'opération de soutien interviendra pour les années 2024, 2025 et 2026. La subvention est limitée à l'achat d'un composteur par foyer. Aucune autre subvention ne sera versée en cas de perte ou de vol.

Montant de la subvention :
Le montant de la subvention, attribué par la Communauté de communes du Pays de la Serre est de 35 € pour un composteur (pour un minimum d'achat de 70 €).

Conditions d'attribution : Le demandeur doit :

- Habiter dans l'une des 42 communes de la Communauté de communes du Pays de la Serre,
- S'engager à utiliser le composteur, le maintenir dans un bon état de conservation et ne pas le revendre dans les 3 ans qui suivent l'obtention de la présente subvention.

Point sur…. le service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2023

↳ PRESENTATION DU SERVICE :

☞ La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994. Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre soit 14 646 habitants.
☞ La collecte sélective est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.
☞ Pour assurer la collecte, la Communauté de communes a recourt à des contrats de prestation de service. Depuis le 1er avril 2019, SEPUR assure la collecte des déchets en porte-à-porte, la collecte des déchets issus des déchèteries est confiée à VEOLIA Propreté, l (renouvelable 2 fois un an).
☞ Depuis le 1er janvier 2003, le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement de Déchets, VALOR 'AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002.
☞ Les ordures ménagères, les recyclables et les encombrants transitent par le quai de transfert situé à Fontaines-lès-Vervins. Ensuite, les ordures ménagères et les encombrants sont :
- soit enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux à Flavigny-le-Grand (Aisne),
- soit incinérés sur 3 sites : ECOVALOR à St-Saulve (59), SMIIA à Maubeuge (59) ou SMITOM à Monthyon (77).

☞ Les recyclables sont triés à Urvillers (02) avant leur reprise par les unités / entreprises de recyclage.
☞ Depuis le 1er janvier 2017, VALOR'AISNE a également repris le traitement des déchets issus des déchèteries. Pour cela, il a conclu différents marchés publics avec des entreprises privées.
☞ En 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) en tarification incitative à compter de 2015

LES INDICATEURS TECHNIQUES :

1) Collecte des déchets

☞ Collecte en porte-à-porte



Depuis le 1er avril 2019, les ordures ménagères résiduelles (OMr) et les recyclables sont collectés tous les 15 jours (C 0,5). Les bacs OMr (couvercle grenat) et les bacs de recyclables (couvercle jaune) sont équipés de puce électronique permettant l'identification de chaque bac et le suivi de son utilisation.

Les bacs sont attribués aux foyers selon la règle suivante :

Bacs OMr	**VOLUME DU BAC**	**TAILLE DU FOYER**
	120 L	1à 2 personnes
	240 L	3 à 4 personnes
	340 L	5 personnes et +
	660 L	Réservé aux professionnels
Bacs Sélectifs	**VOLUME DU BAC**	**TAILLE DU FOYER**
	180 L	1 à 3 personnes
	240 L	4 personnes
	340 L	5 personnes et +
	660 L	Réservé aux professionnels

Des sacs jaunes translucides sont encore utilisés pour certains immeubles ne pouvant disposer de bacs.

Les encombrants sont collectés une fois par an. En 2023, la collecte a eu lieu au cours du mois de juin.

☞ Apport volontaire

- Les déchèteries

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries pour réceptionner les gravats, la ferraille, les papiers-cartons, les encombrants, le bois, les meubles, les huiles alimentaires et les déchets diffus spéciaux (DDS) : batteries, piles, huiles de vidange, peintures, solvants, phytosanitaires, Le gardiennage est assuré en régie par la Communauté de communes.

Localisation :
- Crécy-sur-Serre : avenue de la Libération
- Marle : route de Montcornet

Jours et heures d'ouverture :
- Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Mardi et jeudi de 14 h à 18 h

La fermeture est avancée à 17h du 1er novembre au 31 mars



- Le verre

Les habitants du Pays de la Serre disposent, pour déposer leur verre, d'un parc de 79 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire. **3 conteneurs à verre à Couvron** : Rue de Vivaise, Rue de Pouilly, Parking tennis

2) traitement des déchets

☞ Déchets collectés en porte à porte



- Le traitement relève de la compétence du syndicat départemental de traitement des déchets Valor'Aisne
- Opérationnel depuis le 1er janvier 2003, il a pour objectif d'appliquer un principe de solidarité départemental dans le traitement des déchets ménagers.
- Il regroupe, aux côtés du Conseil départemental, 15 structures intercommunales compétentes en matière d'élimination des déchets des ménages.
- Ces structures partenaires, dont le Pays de la Serre, s'occupe de la collecte en porte à porte ou en apport volontaire et de la gestion des déchèteries. Elles ont toutes mis en place la collecte sélective.
- Valor'Aisne traite les déchets ménagers de 96% de la population axonaise ce qui représente 532 000 habitants.
- Le syndicat est donc chargé de la valorisation et de l'élimination des déchets ménagers. Ces compétences regroupent le tri en centre de tri, le compostage des déchets verts et biodégradables, le transfert, l'enfouissement en centre de stockage et la valorisation énergétique.
- Les OMr et les recyclables sont vidés par notre prestataire de collecte SEPUR sur le centre de transfert de Valor'Aisne situé à Fontaines les Vervins. Ces 2 flux suivent ensuite un cheminement différent :

⇨ Le verre collecté dans les colonnes à verres est lavé par la société Minéris à Soissons (02) puis acheminé vers la verrerie de O-I Manufacturing à Reims (51) où il redevient du verre.

3) Evolution des tonnages en 2023



☞ OMr : 2 053 tonnes contre 2 118 en 2022 (- 3,16 %)
☞ Recyclables : 924 tonnes = 2022 avec 925 tonnes
☞ Refus de tri : 262 tonnes contre 143 tonnes en 2022 (+83,21 %) très couteux pour la collectivité !

☞ Encombrants en porte à porte : 50 tonnes contre 109 tonnes en 2022 (- 54,1 %)
☞ Verre collecté : 574 tonnes contre 609 tonnes en 2022 (- 6,1 %)
☞ Apports en déchèteries : 4 548 tonnes contre 4 766 tonnes en 2022 (- 4,8 %)

Flux réceptionnés en 2023 (t) par déchèterie								
	Gravats	Bois	Déchets verts	Ferrailles	Cartons	Encombrants	Batteries	Totaux
Marle	338	167	543	52	52	658	1	1811
Crécy-sur-Serre	897	259	696	70	79	735	1	2737
							Totaux	4548

☞ Déchets diffus spéciaux (DDS) : 25,64 tonnes contre 27,33 tonnes en 2022 (-6,6 %)
☞ Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 139,71 tonnes contre 136,49 tonnes en 2022
☞ Ecomobilier, filière de collecte déchets d'ameublement : 339,92 tonnes contre 258,38 tonnes en 2022 (+ 31,17 %)

4) Fréquentation des déchèteries

Les performances d'apport en déchèterie en 2023 (336,53 kg/an/hab) sont largement supérieures à la moyenne nationale pour 184 kg/an/hab en France. Cela est dû à une bonne couverture du territoire par les équipements : 2 déchèteries pour 14 646 habitants, soit 60 % de la population située à moins de 10 mn d'un équipement et 100 % de la population à moins de 18 mn.
La déchèterie de Crécy-sur –Serre est la plus fréquentée avec 25 371 passages contre 23 194 passages pour celle de Marle.
La commune de Couvron représente 6,8 % de la fréquentation avec 1 724 passages.

↳ LES INDICATEURS FINANCIERS :

En 2023, les tarifs de redevance ont été revus à la hausse de 16 %. La redevance constituant la principale recette du service, 1 492 197 € de titres ont été émis contre 1 276 698 € en 2022 (+ 15,48 %). Les autres recettes du service sont les subventions CITEO, le rachat des matériaux recyclables issus de la collecte en porte à porte et la vente de matériaux recyclables des déchèteries pour environ 354 003 €.
Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2023 s'élèvent à 1 853 764 €
Retrouvez l'ensemble du rapport :

https://paysdelaserre.fr/agir-pour-lenvironnement/rapports-dactivites-environnement/
https://paysdelaserre.fr/wp-content/uploads/2024/08/Rapport-annuel-dechets-23_compressed1.pdf

Le CCAS

Rappel des actions de notre CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Couvron et Aumencourt vous assiste dans différents domaines de la vie quotidienne. Outre la distribution des colis alimentaires soutenue par la Banque alimentaire, en cas de difficultés particulières nous pouvons vous apporter une écoute, des informations et probablement des solutions. Pour cela, n'hésitez pas à demander un rendez-vous auprès du secrétariat de la commune (03.23.20.90.88 – mairie@couvron.fr). Si toutefois le CCAS ne pouvait répondre à vos attentes, vous pouvez prendre directement attache auprès de l'assistante sociale de secteur, madame LEMERET (tel : 03 23 24 61 39 – mail : alemeret@aisne.fr).

Focus sur la banque alimentaire

Dans un souci d'harmonisation avec l'ensemble des structures sociales et conformément au souhait de l'organisme de la banque alimentaire, le CCAS a mis en place un règlement intérieur qu'il conviendra de signer lors d'une inscription.

Ce règlement indique notamment les conditions d'attribution :

Il faut résider sur la commune depuis au moins 3 mois, régler le montant du colis le jour de la distribution, présenter les originaux suivants : pièce d'identité de toute la famille ou livret de famille, bail, avis de propriété ou attestation de domicile, tous les revenus CAF, RSA,(…), dernier avis d'imposition ou de non-imposition et ne pas dépasser les plafonds de ressources fixés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S

Composition du foyer	Plafond* de ressources
1 personne	750 €
2 personnes	950 €
3 personnes	1 150 €
4 personnes	1 350 €
5 personnes	1 550 €
6 personnes	1 650 €
Par pers. Supplémentaire	180 €

**Le plafond est calculé à partir de l'ensemble des revenus du foyer (salaires, retraites, allocations familiales, allocation logement, pensions, RSA, indemnités de chômage, pension d'invalidité, ...) desquels sont déduits le loyer sans les charges et 80 € de frais divers. Une revalorisation des plafonds sera effectuée en janvier 2025.*

L'attribution du colis alimentaire est fixée pour une période de 6 mois renouvelable mais toutes modifications de ressources ou de composition familiale doivent être signalées impérativement dans le mois en cours. Le CCAS se réserve le droit d'annuler le bénéfice de la Banque Alimentaire en fonction de la situation.

La distribution est effectuée le 3ème mercredi de chaque mois de 17H à 18H00.

Si vous pensez pouvoir y prétendre, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de mairie afin de compléter un dossier d'inscription.

Actuellement, ce sont 12 ménages qui bénéficient de colis dont :

- 8 personnes isolées,
- 3 ménages de 2 personnes
- 1 ménage de 3 personnes et +

Banque Alimentaire de l'Aisne

Pour bien vivre ensemble…

Pour bien vivre ensemble, nous devons nous assurer que nos habitudes, nos réflexes, nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui afin de nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie. Afin que notre commune soit agréable et qu'il y fasse bon vivre, chacun d'entre nous doit respecter quelques règles :

Nuisances sonores :



➢*Il faut respecter le repos et la tranquillité de ses voisins. On ne peut tondre, tronçonner, percer, poncer, scier… quand les autres se reposent ou dinent entre amis, notamment le week-end. Il y a pour cela des horaires à respecter. Si vos voisins sont bruyants, la première chose à faire est d'aller les voir pour leur expliquer que cela vous dérange.*

Ce que dit la loi : arrêté de la préfecture du 19 avril 2016, article 20 :

■ Les travaux bruyants sont autorisés : du lundi au samedi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Les dimanches et les jours fériés 10 heures à 12 heures.

Les déjections canines :



*Les déjections de nos amis à 4 pattes appelées familièrement **« crottes de chien » ou « caca de chien »** représentent un phénomène récurrent dans notre village.*

*Pour le bien de tous et pour le respect de la nature, il est demandé aux propriétaires de chiens de bien vouloir **ramasser** les crottes de leurs animaux de compagnie lors des promenades quotidiennes.*

*Les déjections canines sont responsables de nombreux **désagréments visuels**, **olfactifs et sanitaires**. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts. « Le caca de chien » favorise la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes.*

Ce que dit la loi : En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe, le montant de l'amende prévu dans ce cas est **de 35 €.**

Préservons notre cadre de vie :



Vous résidez sur la commune et appréciez son environnement naturel et son cadre de vie.

Vous vous êtes peut-être déjà posé certaines questions sur l'entretien de la voie publique et notamment devant chez vous. Qui doit entretenir la voirie? Quels sont mes droits et obligations sur la voie publique ? Des questions légitimes.

Dans une période où les herbes se font de plus en plus nombreuses, l'interdiction des désherbants phytosanitaires ne facilite pas la tâche des agents municipaux, qui ne peuvent absorber les linéaires de voirie, de trottoirs et de caniveaux sur la commune. Il vous est rappelé que l'entretien et la propreté de la commune sont l'affaire de tous les habitants.

Ce que dit la loi : L'Article R1331-46 du code de la santé publique énonce l'obligation suivante : "Les bâtiments accueillant **des locaux d'habitation et leurs abords** ainsi que les parties à usage commun des bâtiments d'habitation collectifs font l'objet d'un **entretien satisfaisant**, assuré notamment par la réalisation périodique des mesures et travaux nécessaires, à la charge des personnes auxquelles cette obligation incombe." Il revient donc à **chaque citoyen** (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets et désherber de**vant chez lui**. Cela concerne les façades, les trottoirs, les caniveaux, sur les voies publiques comme sur les voies privées. À noter qu'il est interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber.

Les feux :



➢ *Chacun est tenu d'entretenir son terrain, de tailler les haies et les arbres dont les branches peuvent être source de conflit, et en bordure de voie publique, rien ne doit dépasser sur le trottoir ! Pour lutter contre la pollution il est interdit de brûler quoi que ce soit à l'air libre, y compris les déchets verts. Ils sont en effet une importante source de pollution aux particules fines. Broyez vos déchets de coupe ou apportez-les en déchetterie, ils seront transformés en engrais vert.*

Ce que dit la loi : article L541-21-1 du code de l'environnement, relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts; contravention de 3ème classe : 750 euros.

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

La page du musée



Le 17 septembre 2023, dans les locaux de la mairie, avait lieu l'inauguration du musée franco-américain, relatant en partie l'histoire du camp de Couvron, baptisé Quartier Mangin.

RETROSPECTIVE DE L'OCCUPATION DU CAMP :

Le 20 septembre 1952, une base OTAN voyait le jour sur les terres covéronnaises.

L'US AIR FORCE prenait possession des lieux jusqu'en avril 1967.

A l'issue de cette période, le camp de Couvron était repris par l'armée de terre française. C'est en 2012 que le 1er RAMA, dernier régiment à occuper le quartier Mangin, quittait le site pour s'établir à CHALONS EN CHAMPAGNE 51.

ACTIVITE DU MUSEE :

Depuis sa création, le musée franco-américain, a reçu la visite d'un bon nombre de personnes, souvent en lien avec la base de Couvron :

Des ressortissants américains n'ont pas hésité à franchir l'Atlantique pour se remémorer avec une certaine nostalgie la vie laonnoise. En outre, militaires en activité, retraités, familles d'ex-employés du camp ont pu apprécier les différents objets, photos, émanant de cette période.



Le 22 septembre 2024, le musée avait ouvert ses portes dans le cadre de la journée du patrimoine. Environ une trentaine de visiteurs ont répondu présent sous l'égide de Messieurs Pierre BUDA et Jean-Marie BALERET qui ont animé avec beaucoup d'enthousiasme ce rendez-vous culturel.

Des visites peuvent être organisées le mercredi et vendredi de 09h30 à 11h30, sur simple réservation auprès de la mairie tél. 03 23 20 90 88. Messieurs Bernard CROZA, Pierre BUDA et Jean-Marie BALERET vous apporteront les explications nécessaires relatives à cette page d'histoire du camp de Couvron .

Retour en images sur 2023-2024



Cérémonie du 11 novembre 2023





Cérémonie des vœux du 8 janvier 2024



Cérémonie du 8 mai 2024



Cérémonie du 14 juillet 2024









Thank you
James Smales





Cérémonie de dénomination de l'école le 9 novembre 2024



Repas de l'amitié du 26 novembre 2023 et distribution des colis de Noël





Arbre de Noël et spectacle des enfants le 16 décembre 2023















La fête communale de juin 2024



Orchestre New Orlando Jazzy

Husky bob



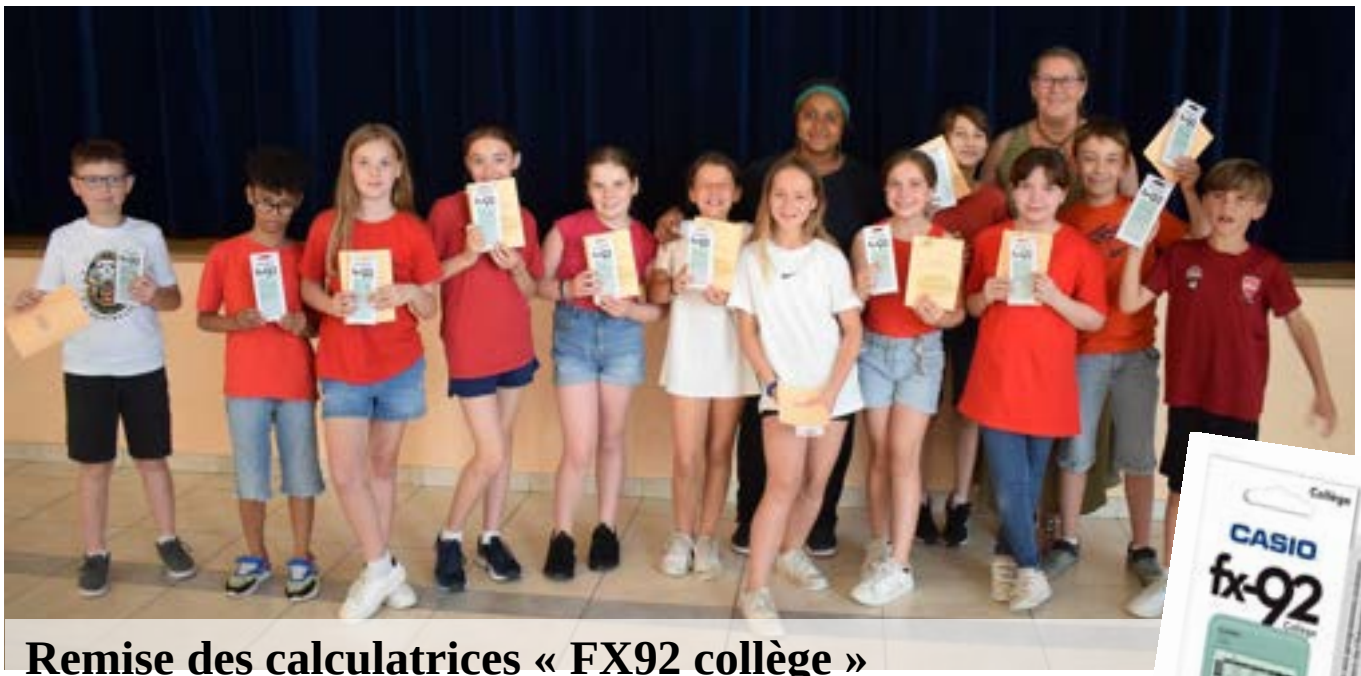


Concours de vélo et trottinette fleuris





Mascottes : Stitch, Minion et Licorne



Remise des calculatrices « FX92 collège »

le 28 juin 2024 aux CM2 de la classe de Mme Marivat



La fête du 14 juillet 2024







Jeux traditionnels pour les enfants, concours de boules en bois, jeu du passe-boule, cérémonie officielle et vin d'honneur.



Journée du patrimoine le 22 septembre 2024 au musée



Créées en 1984 sous le nom de « Journées Portes ouvertes des monuments historiques » par le ministère de la Culture, elles ont pour objectif de montrer au plus grand nombre la richesse extraordinaire de notre patrimoine au travers de rendez-vous inédits, de visites insolites, et d'ouvertures exceptionnelles.



29 septembre : Nettoyons la nature !



21 novembre 2024 : La Sainte-Geneviève célébrée par les gendarmes. Elle est la sainte patronne de la gendarmerie.



L'actualité des associations

Les Petits Ecoliers

Cette année encore, l'association des Petits Ecoliers de Couvron-et-Aumencourt s'est mobilisée afin de proposer des événements et des animations pour les enfants du village et scolarisés dans notre école.



Dès le mois de novembre il y eu la bourse aux jouets, puis le lendemain, la boom d'halloween, avec ses décors à couper le souffle, qui a ravi 60 enfants. A l'hiver 2023 l'opération sapin a pu être renouvelée.

Il y eu aussi une nouveauté avec l'organisation d'un Marché de Noël avec des produits variés allant du travail du bois aux cacahuètes caramélisées en passant par le travail du ballon de baudruche…



Une nouveauté depuis 2023 : la boite aux lettres du Père Noël ! D'ailleurs elle est en place au bureau de poste, n'hésite pas à aller déposer ta lettre !!



L'association a également participé à l'arbre de Noël de la commune pour l'encadrement de la parade, les crêpes et l'animation.

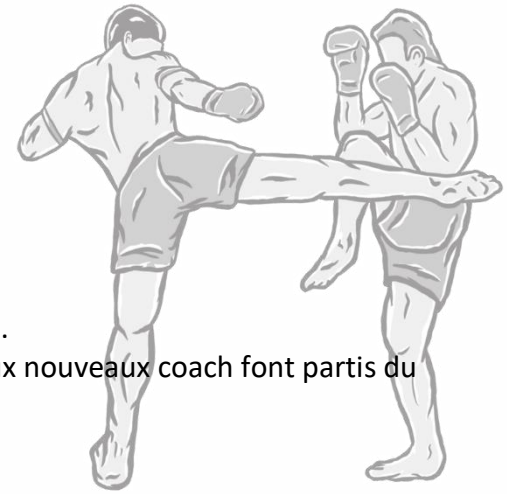


Comme chaque année les grilles de printemps étaient aux rendez-vous et l'association a activement participé à la Kermesse en collaboration avec l'école en gérant le point restauration et animant l'après midi. N'oubliez pas que le cœur de l'association est de participer à la vie de la commune en faveur des enfants du village et scolarisés dans le village, de créer du lien et des souvenirs indélébiles dans le cœur de nos enfants. Les fonds récoltés à chaque événement permettent l'organisation de nouvelles animations mais aussi de participer aux financements de projets de l'école. Cette année encore l'association a pu soutenir financièrement les sorties de fin d'année scolaire 2024.



Nous tenons à remercier chaque bénévole qui donne de son temps, de sa créativité et de son énergie tout au long de l'année. Nous tenons aussi à remercier la mairie qui soutient nos actions comme le foyer culturel, merci aussi à la boulangerie de Couvron-et-Aumencourt, toujours prête à participer à nos projets. Merci aux sympathisants qui se mobilisent lors des temps forts et aux habitants qui répondent présents lors des actions.

Boxe Thaï



QUAND ?
- Entraînements adultes les lundis et mercredis de 19h30 à 21h.
- Entraînement enfants les mercredis de 18h30 à 19h30.

Tarif annuel ?
- adulte 70€.
- enfant à partir de 30€

Cette année une soixantaine d'adhérents (enfants, ados et adultes).
Deux diplômes d'entraîneurs ont été passés début octobre soit deux nouveaux coach font partis du club !

Focus : Le 7 septembre est venu à Couvron André Zeitoun : maître du Muay thaï, un article dans le journal de la Thiérache est paru.
Plusieurs compétitions se dérouleront cette année : coupe de Noël, championnat des Hauts de France, championnat de France, … Quatre jeunes Covéronnais seront sur le ring !!

En fin de saison, une journée découverte du Muay thaï sera organisée.





André Zeitoun passe d'Edouard Philippe aux Coveronnais

COUVRON-ET-AUMENCOURT

Champion de France junior en 1984 et en 1985, André Zeitoun est parti se perfectionner en Thaïlande dans l'art du muay-thaï. Grand maître de la discipline, il a entraîné de nombreux champions comme Jérôme Lebanner, champion du monde, Jean-Charles Skarbowsky, 3 fois champion d'Europe ou encore Johann Fauveau. À l'initiative de Cyril Dullier, président du Warrior boxing 02, André Zeitoun s'est rendu à Couvron pour animer un stage à une trentaine de licenciés qui ont pu apprendre de nouvelles techniques à refaire lors des prochains entraînements. André Zeitoun a eu pour élève il y a quelques années un certain Edouard Philippe, ex-Premier ministre. « *La boxe, ça me fait rencontrer des gens merveilleux. C'est ma petite religion. C'est une discipline honnête* », expliquait le grand maître du muay thaï à ses stagiaires. Christophe Soveaux, l'entraîneur en charge des compétiteurs, espère que l'un de ses 10 protégés remportera un titre national cette saison, ce qui serait une première pour le jeune club créé en 2017.



À l'image de Lucas Dullier ou de Maxence Wacquet, certains Coverannais ont déjà obtenu un titre régional et espèrent bientôt un titre national.



Sporting Club Covéronnais

Un club où les mercredis et vendredis sont rythmés par les entraînements et les dimanches par les matchs.



Durant la saison 2023-2024, nous avions 2 équipes soit une quarantaine de licenciés présidés par Jérôme Chaudriller.

En 2024-2025, soit aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule équipe avec une quinzaine de licenciés.

Le club recherche des joueurs alors si vous êtes intéressés pour rejoindre **le « Sporting Club Covéronnais »** venez assister aux entraînements les mercredis et les vendredis à partir de 18h45. **Le tarif de la licence s'élève à 65€.**



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les nouveaux membres du bureau.



Président : Steven THERY
Vice-Président : Johann LEBEE
Secrétaire : Sandrine LEBEE
Vice-secrétaire : Margot STRONA
Trésorière : Mathilde SOUFFLET
Vice-trésorier : Elio GOMES DOS SANTOS



Foyer Culturel – Rétrospective 2023-2024

Association historique du village depuis 1960, le Foyer Culturel organise des manifestations culturelles et sportives pour les habitants de COUVRON.

L'assemblée générale du **15 Janvier 2024** a permis d'élire les 20 membres du conseil d'administration :

Dominique LEBLOND (Présidente), Amélie ROGER (Vice-Présidente), Cindy ARTEIL (Vice-Présidente), Marie BARBAUX-DREUX (Trésorière), Benoit ROGER (Secrétaire), Jean-Claude ARTEIL, Eric KOLODZIEJCZYK, Margot STRONA, Cédric BARBAUX, Richard LAMBERT, Michèle LAMBERT, Déborah RADLO, Nicolas VAUMARNE, Eric BRAAS, Antoine VAROQUEAUX, Olivier PAWLICKI, Audrey DEMARQUOIS, Amélie HENON, Elodie LANEZ, Virginie LECLERC



SECTION ZUMBA ET FITNESS



23 Mars 2024 : Soirée au profit de la mission humanitaire des CopS'engagées : Audrey et Céline



Gym Douce avec Audrey





Zumba Halloween





Séance Yoga avec ELLIOT



Zumba Enfants : Spectacle de fin d'année

Horaires des séances

Yoga – Pilate – Renforcement avec ELIOTT

Le lundi de 18h à 19h

Zumba-Renforcement avec AMELIE

Le mardi de 19h à 20h et de 20h à 20h45

Dance et Fitness Kids avec Audrey

Le mercredi de 9h30 à 10h30

Gym douce séniors avec Audrey

Le mercredi de 10h45 à 11h45

SECTION TENNIS DE TABLE







Le jeudi de 18h à 20h à la salle des fêtes

CLUB DE L'AMITIE

Tous les 2ème et 4ème jeudi du mois, **Solange et Michèle** vous accueillent pour un après-midi convivial autour de jeux de société et de gâteaux fait maison.





SORTIES

27 avril 2024 Festival des cerfs-volants à Berck

1er septembre 2024 Foire de Châlons-en-Champagne avec le concert de Slimane





29 septembre 2024 Sortie à GAND guidée par Richard LAMBERT

27 octobre 2024 Sortie au parc Saint-Paul à Beauvais pour Halloween



Le coût du transport de ces sorties est en grande partie financé par les fonds propres du Foyer Culturel.

EVENEMENTS PONCTUELS

18 novembre 2023 Soirée Beaujolais. Ambiance Karaoké et charcuterie.



24 février 2024 Soirée Carnaval







31 mars 2024 Chasse aux œufs de Pâques





7 avril 2024 6ème édition de la COUV'RUN

Cette édition 2024 a rassemblé 370 coureurs, 150 marcheurs et 60 bénévoles.





12 mai 2024

Journée Sportive avec Marche, Zumba, Tennis de table, Volley et Barbecue au programme



2 Juin 2024 Brocante

Encore une belle édition avec plus de 150 exposants







4 octobre 2024

Soirée Zumba Octobre Rose au profit de la lutte contre le cancer du sein **350 €** récoltés.

La rentrée scolaire 2024-2025

Les effectifs 2024-2025

PS – MS - GS	22 élèves	Mme Forin + Agnès (ATSEM)
CP – CE1	19 élèves	Mme Mascret + Amélie (ATSEM)
CE2 – CM1	24 élèves	Mme Gossart
CM1 – CM2	25 élèves	Mme Mouret
Total : 90 élèves		



Cet effectif de 90 élèves n'a pas été suffisant pour éviter la fermeture d'une classe de primaire cette année. C'est un réel coup dur pour notre école qui s'était déjà vue amputer d'une classe de maternelle il y a quelques temps.



Ainsi, nous avons perdu une institutrice compétente Madame Marivat qui s'est proposée de partir pour des raisons personnelles. Nous la remercions chaleureusement pour toutes ces années passées au sein de notre école.

Madame Gossart a quant à elle conservé la direction de l'école. Ce poste n'étant pas encore en disponibilité, elle a été nommée comme l'année précédente en poste faisant fonction ; mais son souhait est de rester et de prendre si l'occasion se présente ce poste de manière fixe.

L'année dernière, nous vous présentions Madame Hernu qui avait en charge la classe des CE1-CE2, mais cette dernière a été affectée à un autre établissement. Nous accueillons donc une nouvelle institutrice : Madame Mouret.

Nous sommes allés à sa rencontre : Madame Mouret est une jeune institutrice mais qui n'en est pas à sa première rentrée. Elle déclare avoir été bien accueillie et décrit un esprit chaleureux et une bonne ambiance au sein du corps enseignant. Originaire du nord du département, elle souhaiterait dans l'avenir être affectée autour de Saint Quentin.



Enfin, le 29 novembre 2024, sonnera l'heure de la rentraite pour notre ATSEM Agnès. En effet, après près de 23 années passées au sein de notre école et prêt de 500 enfants pris en charge, il est temps de prendre le temps pour soi ! Nous la remercions toutes et tous pour son engagement et lui souhaitons une bonne et longue retraite.



De gauche à droite : Mme Mascret, Agnès, Amélie, Mme Mouret, Mme Gossart, Mme Forin

Réorganisation des espaces

Suite à l'annonce de la fermeture d'une classe, le conseil municipal a décidé de rationaliser les locaux et les coûts financiers. La maternelle qui se situait rue de la verdure a donc été intégrée aux locaux de l'école primaire. En effet, suffisamment d'espaces étaient disponibles pour effectuer ce transfert.

Ci-dessous les photos des nouveaux espaces pour la maternelle :







En plus des salles dédiées à la classe de maternelle et celles dédiées aux classes de primaires, l'école dispose toujours d'une salle de chant et une salle d'art plastique accessibles à tous les élèves. Chaque classe de primaire est équipée d'un outil informatique type TNI ou speechi ; l'installation de ce type de matériel est en cours pour la classe de maternelle.

Concernant cette réorganisation, Mme Gossart indique que tout se passe bien. En ce qui concerne le corps enseignant, cela permet d'ailleurs une meilleure communication en facilitant les échanges d'informations du fait de la proximité. Pour les enfants, cette cohabitation n'a pas eu d'impact car chacun a ses espaces : même les cours de récréation sont distinctes.

Nous notons juste une perte d'espace dans la cour pour les maternels comparativement à l'ancienne école, mais cet espace reste encore confortable.



Les projets scolaires de l'année

Comme chaque année, les institutrices s'investissent dans de beaux projets pour nos enfants. Cette année sont prévus :

- Un cycle piscine de janvier à avril pour les CM1-CM2,
- Un cycle vélo pour toutes les classes de primaires,
- Un spectacle du pays de la Serre pour chaque classe (maternelle + primaire),
- Le marché de Noël avec son spectacle le 13 décembre,
- Une sortie de fin d'année qui reste encore à définir pour la maternelle et les CP-CE1
- Un voyage en Normandie sur les plages du débarquement pour les CE2-CM1 et CM1-CM2,
- Trois séances par classe de jeux coopératifs (ex : jeux du parachute, Kinball) organisées par l'OCCE.

Nouveautés de l'école

L'école n'ayant jamais reçu de dénomination, le conseil municipal a décidé après avis du corps enseignant de baptiser l'école « James Smales » le 9 novembre 2024.



Pour finir, afin de respecter la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ainsi que le drapeau Français ont été installés à l'école.





Nous souhaitons une belle année scolaire et une totale réussite pour nos élèves à l'école primaire James Smales !!

Portrait d'Agnès



Agnès LIEDORP est née le 10 mai 1962 à Laon. Elle a un frère Yves et une sœur Carole. Elle a habité dès son enfance à COUVRON, rue de la verdure.

Son père André était ouvrier dans l'entreprise de maçonnerie d'Elie BLONDELLE. Il fut également conseiller municipal pendant de nombreuses années. Sa mère Jeanine était assistante maternelle.

Agnès était scolarisée à l'école de COUVRON. Marie-Claire Vivès débutait alors sa carrière d'institutrice. Elle est allée ensuite au collège de Crécy /Serre. Au lycée, Agnès était à Julie Daubié en section comptabilité.

Elle a commencé à travailler en 1981 dans l'hypermarché Rondpoint en tant que caissière pendant trois ans. Ensuite, elle a changé de poste pour être secrétaire dans la même enseigne jusqu' en 1993. Elle a ensuite pris un congé parental de trois ans pour élever ses enfants. Agnès est maman de trois garçons : Cyril 38 ans, Luc 35 ans et Guillaume 31 ans.

Après son congé, Agnès est retournée dans l'hypermarché qui a changé de nom : Intermarché. Elle va y rester une année. Puis, de 1997 à 2001, elle va faire du ménage chez des particuliers.

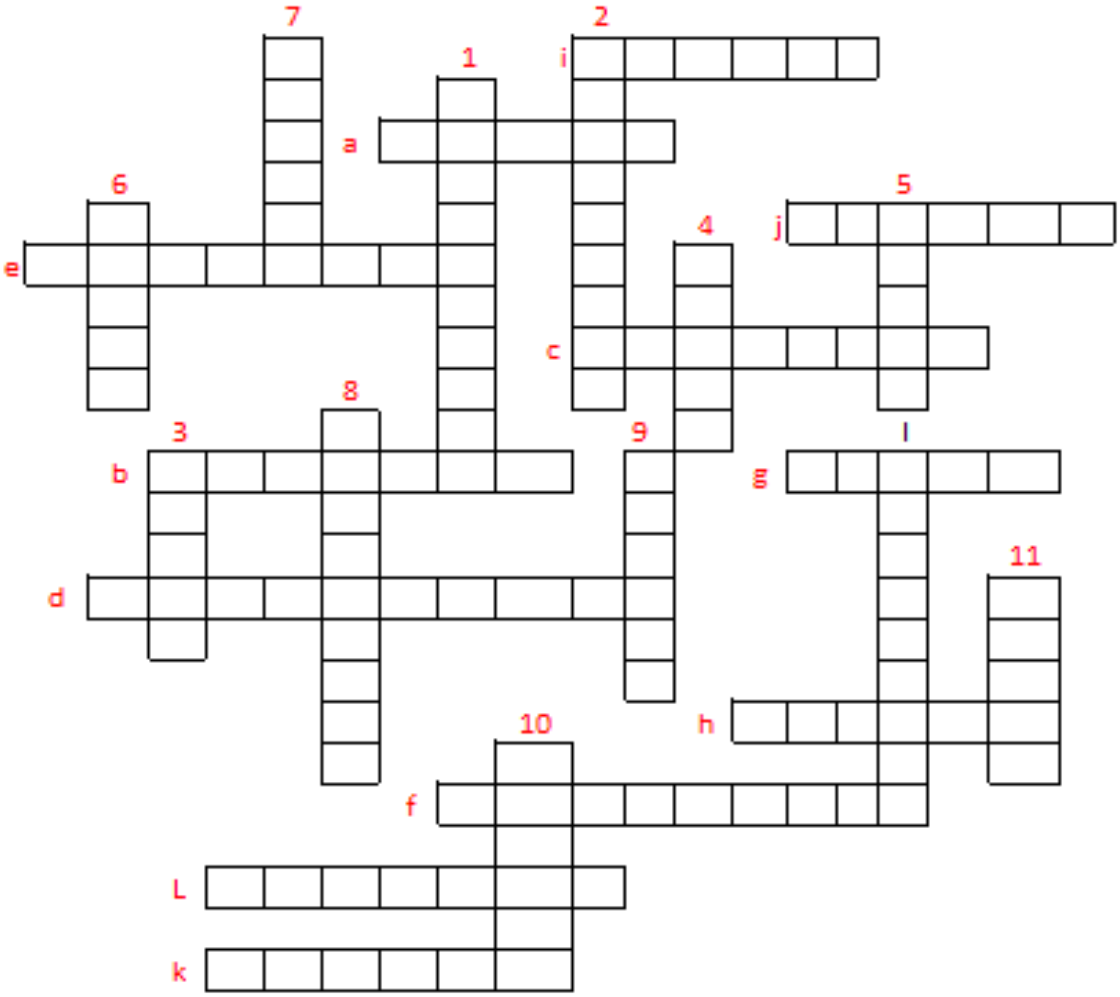
En septembre 2001, Agnès est recrutée à l'école de COUVRON en tant qu'ATSEM. Elle a obtenu son concours en 2006 à Châlons. Elle va donc y faire carrière jusqu'en novembre 2024.

Agnès a pris officiellement sa retraite le 29 novembre 2024. Elle pense consacrer son temps à ces trois petits enfants. Elle compte aussi faire de la marche, de l'aqua bike et essayer de sortir le plus possible.

Bonne retraite Agnès !

LES RECONNAISSEZ-VOUS ?

Un nom ou un prénom se cache parmi ces mots croisés...
Pour vous aider quelques indices sous la photo !



Il suffit de retirer 2 lettres au b pour obtenir le 12
Le 13 a le prénom du nom du 5
Le nom du 14 commence par la même syllabe que le nom du L
Le 15 a un lien avec le 11



De gauche à droite : Assis : 6, d, 7 , a , 2, e , 12, 13 - 1er rang : 8, 3, 1, f, k, L , c , 4 - 2ème rang : 5, b, g, h, 14, i, 9, 15, j, 10, 11